



Bureau

Publié le : 26/02/2026

Séance du jeudi 12 février 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 février 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h30

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 10), M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 15), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 21), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER (à compter de la question n° 15), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Franck RACLOT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD

Procurations de vote : M. Nicolas BODIN donne pouvoir à M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. André TERZO (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU,

Délibération n°2026/2026.00053

Rapport n°5 - Contrat de Ville 2024-2030 - Subventions à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM - Programmation Appel à Projets 2026

Contrat de Ville 2024-2030 - Subventions à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM - Programmation Appel à Projets 2026

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°3	27/01/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Politique de la Ville »	Montant prévu au BP 2026 : 386 700 € Montant de l'opération : 69 122 €

Résumé :

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville et en complément de la programmation présentée dans une précédente délibération, il est proposé de subventionner l'Antenne Petite Enfance pour cinq actions pour un montant de 8 950 € ainsi que Loge.GBM pour l'action de tranquillité résidentielle qu'il coordonne (60 172 €).

La participation financière de Grand Besançon Métropole, s'établit à 69 122 € en complément des 316 550 € précédemment proposés.

En complément de la délibération précédemment présentée dans le cadre de la programmation de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville de GBM, le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de Grand Besançon Métropole à l'Antenne Petite Enfance (5 dossiers – volet Education et Santé) et à Loge.GBM (volet Tranquillité Publique) pour un montant global de 69 122 €.

La subvention à Loge.GBM s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat pour le dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation signée le 14 11 2024 par l'Etat, GBM, la Ville de Besançon, Loge.GBM, Habitat 25 et Neolia.

Ce montant complémentaire porte à la somme de 385 672 € le financement de la délégation Politique de la Ville pour la première programmation de l'Appel à projets 2026.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces financements et les éléments d'information relatifs à ces 6 actions figurent dans les annexes du rapport précédemment présenté.

QUARTIERS	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	THEMATIQUE	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Secteur Pesty (quartier fragile)	359601	ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Education et Parentalité	La co-éducation : un levier essentiel pour le bien-être et la réussite des élèves	950
Montrapon	359771	ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Education et Parentalité	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	700
Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	359285	ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Education et Parentalité	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	5 100

QUARTIERS	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	THEMATIQUE	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Clairs Soleils Montrapon Orchamps- Palente Planoise	359445	ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Education et Parentalité	Soutien individuel à la parentalité 2026	1 200
Clairs Soleils	359231	ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Santé	Groupe parents- enfants berceuses et bercements	1 000
Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps- Palente Planoise	367001	LOGE GBM	Tranquillité et sûreté publique	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	60 172

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant et application des modalités de versement prévues, si elles sont différentes).

Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'utilisation des subventions à des fins non-conformes aux actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2027 pour une action prenant fin au 31/12/2026).

A l'unanimité, le Bureau attribue les subventions suivantes :

- 1 000 €, 5 100 €, 1 200 €, 950 €, 700 € à l'Antenne Petite Enfance – APE
- 60 172 € à LOGE GBM

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Paul MICHAUD
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon